

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE ROYAN

OBJET:
Indemnités de fonction
aux Membres de la Délégation
Spéciale

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

59019

Le 19 Janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures,

MM. PERAUD Pierre - BICHON Roger - DUMONT René
composant la délégation spéciale de la Ville de Royan
se sont réunis pour examiner différentes questions concer-
nant la gestion municipale .

°
°

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

DECIDE

- que les indemnités de fonction seront allouées à partir du 12 Janvier 1959 au Président et aux Membres de la Délégation Spéciale conformément aux dispositions prévues par les articles 87-89-90 et 92 du Code Municipal
- que la dépense sera mandatée sur le chap. XXX - art.1 -

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus,

Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale ,

Pour ext ait conforme au registre,
LE PRÉSIDENT
de la délégation spéciale:

F. PERAUD

*Vu
Rochefort - Lu Mer. le 2.2.1959
Le Sous-Préfet
Requ' il lui soit
Pour copie conforme
le 3.2.19*



Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ :

[Signature]